

inFO militante

N° 3348 du 6 au 19 octobre 2021

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Et maintenant, DES RÉPONSES !



p. 4 à 7



p. 11 à 14



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

- Forts de leurs revendications, les travailleurs se mobilisent
- Les manifestations du 5 octobre.
- Éducation nationale : après la grève, « *construire un véritable rapport de force* ».
- Nouvelle journée de mobilisation des retraités.
- Revalorisation des minima de branche : de la com' avant tout?
- Réforme de l'Assurance chômage : FO attaque en justice le nouveau décret.
- Fonction publique : FO dit non à l'austérité salariale comme seule perspective.

DROIT (page 9)

- Temps partiel et requalification.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Action Logement aide les salariés à bien se loger.

INTERNATIONAL (page 16)

- Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail : « *Tirer les leçons de la pandémie* ».

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- UD FO : à la rencontre des nouveaux secrétaires généraux.
- Santé privée lucrative : l'attitude patronale fait chavirer le Ségur 2.
- Psychologues : en grève pour des moyens et le respect de la profession.
- Agroalimentaire : les salariés de Bergams en grève illimitée.
- Montauban : les salariés de la biscuiterie Poultrou en grève en soutien à leurs collègues.

HISTOIRE (page 22)

- Les premières sociétés ouvrières de secours mutuel.

PORTRAIT (page 23)

- Laurent Djebali, « *ce qui compte le plus, c'est la parole du salarié* ».

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

FORCE OUVRIÈRE SERA BIEN LÀ DEMAIN

Il fallait le faire. On l'a fait! FO l'a fait. Ce 5 octobre nous étions au rendez-vous. Plus de deux cents manifestations et, à chaque fois, les adhérents et drapeaux FO étaient là, même quand il a fallu affronter la pluie. Nous voulions être à la hauteur, toutes et tous l'avez été. On peut en être fiers.

Ce n'était pas une fin en soi. Nous voulions donner un signal, clair, net, sur le terrain de l'action syndicale : les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat face à l'augmentation des prix; les retraites, l'Assurance chômage et les services publics.

Le message est destiné à ceux qui gouvernent aujourd'hui, mais aussi à celles et ceux qui aspirent à gouverner demain.

Le message est aussi destiné aux organisations patronales en soutien de nos fédérations et de nos syndicats qui négocient les conventions collectives, dans les branches et dans les entreprises, et dans la fonction publique pour les fonctionnaires, pour booster les augmentations de salaires.

Ce n'est que justice quand les révélations sur les systèmes

d'évasion fiscale des plus riches se succèdent, démontrant à quel point la spéculation financière, déconnectée de l'économie réelle, capte les richesses et accroît les inégalités!

Le message est aussi que nous entendons bien veiller à ce que l'on ne fasse pas payer aux salariés le coût de la crise sanitaire.

C'est la raison de notre opposition à la réforme de l'Assurance chômage. Elle n'a d'autre objectif que de réaliser 3 à 4 milliards d'économies qui pénaliseront les plus

précaires. Nous en contestons, avec la même conviction, le bien-fondé. Les cinq confédérations se sont accordées pour déposer à nouveau leurs recours au Conseil d'État contre son entrée en vigueur. Il nous avait déjà donné raison en juin dernier.

Sur les retraites, la petite musique du recul de l'âge de départ revient, sans complexe. Le Premier ministre, qui portait le projet du système universel par points, visant 65, 66 et même 67 ans! De ce point de vue, il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir que la réforme systémique est une réforme paramétrique. Nous, FO, ne sommes pas dupes et n'entendons duper personne.

Le message concerne aussi les services publics, confron-

tés depuis trop longtemps à une gestion à l'économie (fermetures de lits dans les hôpitaux y compris en 2020! de classes à l'Éducation nationale, restructurations et suppressions d'emplois dans nombre de services dont ceux de l'administration fiscale).

De plus en plus, le débat public va être occupé par l'élection présidentielle. Il nous faut prendre garde aux suren-

chères prônant la rigueur budgétaire, au détriment des salariés, ou aux promesses de jours meilleurs sans lendemains... Autant FO entend demeurer sur le seul terrain syndical, et préserver son indépendance, autant il s'agissait aussi, ce 5 octobre, de prévenir : nous sommes là et serons là demain!

Notre défi : être plus forts et pour cela accroître le nombre de nos implantations, de nos adhérents, nos résultats aux élections professionnelles. Attelons-nous y sans relâche, à tous les niveaux.

***Accentuer nos efforts
pour accroître
le nombre de nos
implantations,
de nos adhérents,
nos résultats
aux élections
professionnelles***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Forts de leurs revendications,

Environ 2 500 à 3 000 manifestants à Clermont-Ferrand, 4 000 à Grenoble, un millier à Avignon ou encore à Périgueux, plus de 3 500 à Bordeaux, quatre cortèges en Loire-Atlantique dont Nantes, 6 000 à Lyon, et à Paris une manifestation comptant 25 000 personnes... Par cette journée de grève interprofessionnelle et ses plus de deux cents cortèges, il s'agissait, le 5 octobre, de « donner un signal au gouvernement et au patronat », soulignait le matin même le secrétaire de la confédération FO, Yves Veyrier.

Retraites, salaires, services publics, Assurance chômage...

Lancée à l'appel de quatre organisations de travailleurs dont FO et de quatre syndicats de lycéens et d'étudiants, la journée a pour le moins donné un signal clair. Et les revendications parlent d'elles-mêmes, centrées sur les retraites, les salaires, les services publics, l'Assurance chômage... Les travailleurs ont ainsi redit leur refus d'une réforme des retraites destructrice de droits. Leurs préoccupations portent sur l'emploi, les conditions de travail et la nécessité d'une hausse des salaires, cela sur fond d'inflation et de prix de l'énergie qui flambent. « Il faut agir sur le Smic, lequel serait un booster dans les branches, agir aussi sur les salaires des fonctionnaires », martèle Yves Veyrier, rappelant que « ce sont les mauvais salaires qui sont responsables du fait que les emplois ne trouvent pas preneurs ». Il faut aussi renforcer les moyens des services publics, lesquels sont « la richesse du pauvre », précisait un militant dans le cortège parisien, tandis que des agents de l'hôpital de Gonesse (Val-d'Oise) dénonçaient « fermetures de lits et conditions de travail délébiles ». Parmi les milliers de manifestants, Maria, déléguée nationale FO chez Carrefour Market, se réjouissait, elle, de la grève « bien suivie » dans l'enseignement ce 5 octobre, notamment pour demander la réouverture des NAO 2021 afin de « rattraper le retard sur le pouvoir d'achat ». La question des hausses de salaires était à l'évidence une invitée majeure dans les cortèges.

V. F. et C. J.

Éducation nationale : après la grève, « construire un véritable rapport de force »

Plus de deux semaines après la rentrée scolaire, la rentrée syndicale dans l'éducation s'est tenue le 23 septembre. Elle a pris la forme d'une grève, accompagnant un appel commun d'organisations, dont la FNEC FP-FO, demandant « un plan d'urgence pour l'éducation ». Si selon le ministère 5% des enseignants étaient en grève, les syndicats comptent eux 32% de grévistes chez les personnels éducatifs. « Nous nous félicitons de cet appel commun et de voir que les personnels s'en sont saisi », souligne Clément Poullet, secrétaire général de la fédération. « Sans compter qu'il s'agit de la première manifestation, déjà d'autres, tel le 5 octobre, font entendre les

mêmes revendications que le 23 septembre. »

Les agents se tournent vers le syndicat

La fédération FO a reçu de nombreux messages des syndicats départementaux, « il y a de la colère chez les agents : ils listent les problèmes et se tournent vers le syndicat pour trouver des solutions ». Un ras-le-bol généralisé que ne peut suffire à faire taire une seule journée de mobilisation, estime la FNEC FP-FO. « Il faut construire un véritable rapport de force, ce qui nécessite de se mobiliser sur le temps long », estime son secrétaire général.

Chloé Bouvier



les travailleurs se mobilisent

Fonction publique : FO dit non à l'austérité salariale comme seule perspective

« **I**l n'y a pas de discussion prévue sur le point d'indice, ni sur la grille indiciaire, il n'y a rien dans le projet de loi de finances pour 2022... Cela donne l'impression que le gouvernement cherche surtout l'assentiment des organisations syndicales, qu'elles l'accompagnent dans un projet de politique salariale post-électorale et de nouvelle architecture salariale dans la fonction publique! » Pour FO-Fonction publique, il n'en est pas question, martèle son secrétaire général Christian Grolier. La Conférence sur les perspectives salariales n'affiche pour l'instant de perspectives que dans son intitulé, alors qu'une nouvelle réunion aura lieu le 22 octobre.

L'inquiétante codification...

« Sans augmentation salariale, c'est la politique d'austérité », réagit l'interfédérale FO. « Pour le gouvernement, hormis les agents situés au bas de la grille, au premier grade de la catégorie C, les autres n'ont pas besoin d'une revalorisation au regard de l'inflation! », s'insurge Christian Grolier. Et de fustiger aussi le projet en cours d'un code général de la fonction publique (prévu par la loi de transformation), portant des dispositions en matière de droits et obligations des agents. « Autrement dit, c'est une casse bien organisée du statut, la volonté de le remplacer par une codification. »

Valérie Forgeront



Nouvelle journée de mobilisation des retraités

Les retraités manifestaient une nouvelle fois le 1^{er} octobre à l'appel de neuf organisations dont l'UCR-FO. À Paris, un rassemblement devant le ministère des Finances visait à dénoncer la baisse du pouvoir d'achat des seniors. Rien que depuis janvier 2021, l'inflation a augmenté de 1,3% (+1,6% sur un an). Les retraites de base, elles, de seulement 0,4%. Dans une étude publiée en juin, la Drees constate qu'entre 2018 et 2019, la pension brute moyenne a diminué de 1,1% en euros constants.

Inquiétudes et mécontentements

Autre mécontentement : le financement de l'autonomie, tandis que le projet de loi sur le grand âge a été abandonné par le gouvernement. Quant à la question de la santé, elle doit être traitée, insiste Brigitte Talon, pour l'UCR FO : « Or, 100 000 lits ont été supprimés dans les hôpitaux en dix ans et cela continue, c'est inacceptable. » Nul ne s'en étonnera, les retraités ont participé à la mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre. « Nous sommes avant tout d'anciens actifs. Nous devons cesser d'opposer les générations entre elles et tous se mobiliser », martèle la militante.

Maud Carlus



Forts de leurs revendications, les tr



Revalorisation des minima de branche : de la com' avant tout?

A lors que les négociations salariales commencent dans les hôtels-café-restaurants (HCR), l'une des quarante-cinq branches dont les minima étaient inférieurs au Smic avant même sa revalorisation automatique au 1^{er} octobre, l'exécutif en sape déjà les fondements! La promesse du président Macron de défiscaliser les pourboires payés par carte bancaire est « contre-productive », tonne le secrétaire fédéral FO-HCR. « Ce n'est pas ça qui revalorisera les métiers en améliorant les conditions de travail et les grilles de salaires. Pire, cette annonce risque de réduire la marge des négociations salariales de branche », commente Nabil Azzouz. Il revendique une « reconstruction de la politique sociale dans son ensemble », par une hausse des salaires, la création d'un treizième mois, la compensation ou la majoration du travail dominical, la création d'une

prime pour les coupures. Le patronat devrait faire ses propositions mi-novembre.

Les réticences patronales

Si l'on retiendra que le ministère du Travail a initié une première réunion des partenaires sociaux de la branche HCR mi-septembre, pour le reste, l'agenda reste vide en dépit de la communication gouvernementale et des appels de l'exécutif, depuis la fin de l'été, à revaloriser les salaires dans les branches ayant des minima inférieurs au Smic. Même pour les quinze branches employant des travailleurs dits de « la deuxième ligne ». Si la propreté (648 700 salariés) a conclu des accords, comme l'a mis en avant le ministère du Travail, ceux-ci ne sauraient être portés à son crédit. Des travaux étaient dans les tuyaux avant la crise. « Le nettoyage a été pris en exemple.

Mais les accords signés en 2021 [sur les classifications, les salaires, NDLR] n'ont rien à voir avec la reconnaissance » de ces salariés percevant pour l'instant de faibles salaires », dénonce Nadia Jacquot, secrétaire fédérale. *Idem* dans la prévention-sécurité (170 000 salariés), où la refonte de la classification devrait aboutir en 2022. Si les employeurs ont ici réévalué leur proposition d'augmentation des minima 2022 à 2,2% (contre 1,2% en juillet!), « il s'agit d'un alignement sur la hausse du Smic, pas d'un rattrapage. La dernière augmentation date de mai 2020! », rappelle Alain Bouteloux, secrétaire fédéral. Dans toutes les branches, les réticences patronales sont manifestes, et assumées. L'entreprise est le niveau le plus « pertinent » pour les négociations salariales, a expliqué fin septembre le président du Medef...

Élie Hiesse

Travailleurs se mobilisent

Vers un coût de la crise imposé aux travailleurs?

A lors qu'ont été présentés les projets de lois de finances pour 2022, pour la Sécurité sociale (PLFSS) et pour l'État (PLF), le patronat fustige une « *dérive des dépenses* », type « *addiction* ». Un comble puisque, entre autres depuis la crise, les entreprises bénéficient massivement de l'aide publique, et cela sans contreparties. Parallèlement, et le Medef s'en « *réjouit* » d'ailleurs, la poursuite de la réforme de l'impôt sur les sociétés, lancée en 2018 par une baisse du taux de celui-ci, à 25%, est actée pour 2022 dans un PLF qui prévoit un recul global (34,5 milliards d'euros) des dépenses de l'État, lequel verrait ses dépenses pilotables (actions des ministères) en hausse de 12 milliards d'euros (hors plan d'investissement et revenu d'engagement pour les jeunes) dont une bonne part pour l'aide aux entreprises et le plan de relance...

La branche maladie injustement lestée de la dette

Plus largement, et alors que le Haut Conseil des finances publiques préconise, lui, d'ores et déjà de consacrer en 2022 « *tout le surcroît de recettes [...] au désendettement* », le gouvernement estime que la « *dette Covid* » s'élève au total à 165 milliards. Et celle-ci pèse particulièrement sur la Sécurité sociale. Son déficit devrait être de 21,6 milliards d'euros en 2022 (34,6 milliards cette année) selon le PLFSS, dont 19,7 milliards d'euros pour la branche maladie, laquelle serait encore en déficit de près de 15 milliards d'euros en 2025. La confédération dénonce le fait de « *faire supporter une partie substantielle du coût de la crise sanitaire à la branche maladie [...] et ainsi d'avoir généré une dette sociale au lieu d'une dette Covid. Pourtant, la préparation et la réponse aux urgences sanitaires relèvent de l'État, lequel aurait dû ainsi faire jouer la solidarité nationale en assumant les dépenses qui y sont liées, et non les faire reposer sur la solidarité professionnelle* ».

Valérie Forgeront



© F. BLANC

Réforme de l'Assurance chômage : FO attaque en justice le nouveau décret

Le gouvernement a fait le forcing pour durcir les règles d'indemnisation chômage au 1^{er} octobre 2021, mais FO reste déterminée à combattre cette réforme. La confédération devait de nouveau déposer, début octobre, devant le Conseil d'État, un recours en suspension-annulation du décret actant ces nouvelles règles.

L'intégration des périodes non travaillées dans la période de référence fait baisser le montant de l'indemnisation des travailleurs les plus précaires qui cumulent les contrats courts. Selon l'Unédic, plus d'un million de nouveaux chômeurs pourraient être impactés en un an, pour une baisse moyenne d'allocation de 17%.

Passage en force du gouvernement

Le Conseil d'État, déjà saisi par les syndicats, avait suspendu cette réforme en juin dernier, la juge estimant que « *les incertitudes sur la situation économique* » ne permettaient pas de la mettre en œuvre. Le gouvernement a republié son décret au *Journal officiel* le 30 septembre, arguant d'un « *vif rebond de l'emploi depuis mai* ».

« *Sans attendre que l'affaire soit jugée sur le fond, le gouvernement passe en force, c'est exactement le même texte, seule la date d'application change*, dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Or *quels que soient les critères économiques, cette réforme reste mauvaise sur le fond, elle va appauvrir les demandeurs d'emploi les plus précaires.* »

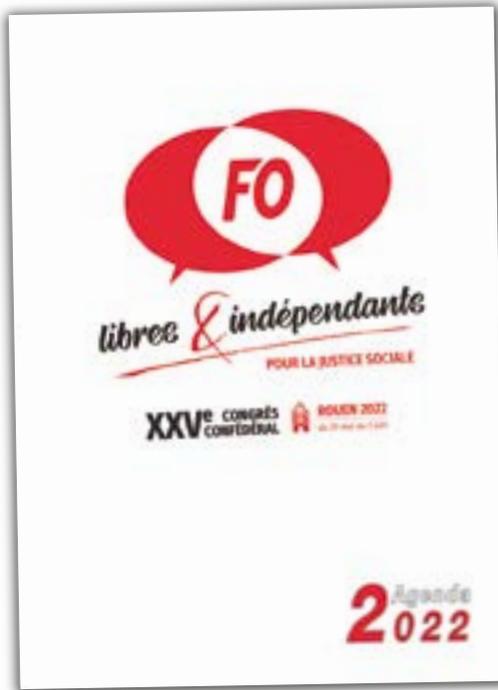
Clarisse Josselin

Disponible

3 formats*



Agenda poche : 1,80 €
* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 9,80 €
* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16 €
* format : 210 x 297 mm

Dans l'**agenda 2022** vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

Passez commande
auprès des délégués **FO**



Temps partiel et requalification

Si le salarié à temps partiel peut être amené à effectuer des heures complémentaires, celles-ci ne doivent pas aboutir à un travail à temps complet, même sur une semaine dans le mois.

En l'espèce, un salarié avait été embauché par contrat à temps partiel dont la durée du travail était fixée mensuellement à 140 heures. Puis, après un an, un avenant fixe cette durée à 50 heures par mois.

Deux ans plus tard, les parties conviennent d'une rupture conventionnelle et moins d'un mois après, le salarié saisit la juridiction prud'homale en requalification de son contrat en contrat à temps plein, se fondant sur le fait que son temps de travail avait dépassé la durée légale de 35 heures.

La cour d'appel de Riom avait débouté le salarié de sa demande de requalification au motif que la durée fixée dans son contrat de travail était mensuelle et que le dépassement opéré sur une semaine ne remettait pas en cause le maximum fixé pour accomplir des heures complémentaires. Pour le mois considéré, le salarié n'avait effectué que 1,75 heure complémentaire.

La Cour de cassation casse l'arrêt au motif que même si la durée du travail est fixée mensuellement, le cadre du dépassement de la durée du travail (le 1/10^e ou le 1/3 prévu par

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3123-17 du Code du travail, alors applicable, dispose : « Le nombre d'heures complémentaires accomplies par un salarié à temps partiel au cours d'une même semaine ou d'un même mois ou sur la période prévue par un accord collectif conclu sur le fondement de l'article L 3122-2 ne peut être supérieur au dixième de la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail prévue dans son contrat calculée, le cas échéant, sur la période prévue par un accord collectif conclu sur le fondement de l'article L 3122-2.

Les heures complémentaires ne peuvent avoir pour effet de porter la durée du travail accomplie par un salarié au niveau de la durée légale du travail ou à la durée fixée conventionnellement. Chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite fixée au premier alinéa du présent article donne lieu à une majoration de salaire de 10%. »

la convention collective) doit être apprécié sur la semaine.

Cette solution, rendue sous l'empire des dispositions du Code du travail avant la loi Travail de 2016, est toujours d'actualité car les textes ont été repris par les articles L 3123-9 et L 3123-28 du Code du travail.

En effet, même si la durée de travail d'un salarié à temps partiel peut être fixée sur la semaine, le mois ou l'an-

née, selon l'article L 3123-1 du Code du travail, la détermination des heures complémentaires autorisées est fixée sur la semaine.

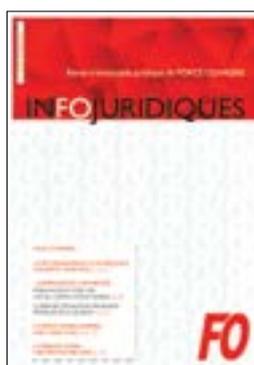
Cette position conforte une certaine volonté de protection du salarié à temps partiel qui voudrait cumuler plusieurs emplois.

Le salarié n'est pas corvéable à merci...

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

📧 Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>



📧 Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique - 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 - Tél. : 01 40 52 83 54 - E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :



Action Logement : pour les salariés et par les salariés



Action Logement (ex-1% logement ou 1% patronal) est un organisme paritaire, au sein duquel siège FO, qui collecte et gère la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC). À ce titre, il construit et gère des logements sociaux ou à loyers dits « intermédiaires ». Il propose aussi une multitude d'aides et de services (prêt immobilier, caution locative, logement temporaire...) pour aider les salariés à bien se loger. Ainsi, les derniers dispositifs mis en place concernent une aide d'urgence pour les saisonniers agricoles et une prime mobilité de 1000 euros. Les offres d'Action Logement, soumises à conditions, s'adressent principalement aux salariés des entreprises du secteur privé (au moins dix salariés) et du secteur agricole (au moins cinquante salariés). Certaines aides sont également accessibles aux demandeurs d'emploi, aux étudiants, aux alternants... Reste que ces dispositifs sont souvent méconnus des bénéficiaires potentiels. C'est pourquoi *L'inFO militante* vous propose un tour d'horizon de ce que Action Logement peut faire pour vous.

Action Logement : pour les

Le 1% logement, ancêtre d'Action Logement

Le 1% logement, ancêtre d'Action Logement, a été créé en 1953, dans l'optique d'améliorer le logement des salariés après-guerre. Cet organisme paritaire, qui prend la forme actuelle d'une société de financement, collecte et gère la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), une cotisation versée par les entreprises du secteur privé, y compris agricole d'au moins 50 salariés. Son taux représentait alors 1% de la masse salariale, d'où son nom.

L'objectif de cet organisme est double : d'une part financer directement la construction de nouveaux logements et la rénovation urbaine, et d'autre part aider les salariés à louer un logement ou à devenir propriétaires par le biais de prêts, de subventions ou de services. Sa ligne directrice : que le logement ne soit pas un frein mais un moteur à l'emploi.

Depuis 1992, le taux de cotisation des entreprises a été abaissé à 0,95% de la masse salariale, 0,45% étant affectés à la PEEC et les 0,5% restant allant au Fonds national d'aide au logement (FNAL). Par ailleurs, la loi Pacte de 2020 a relevé le seuil de cotisation pour les entreprises du secteur privé de 20 à 50 salariés.

La collecte de la PEEC était auparavant assurée par une vingtaine d'organismes, les comités interprofessionnels du logement (CIL), comme Amallia ou Inicial. Depuis la réorganisation de 2017, la collecte ainsi que la distribution des prêts et des aides sont désormais assurées par Action Logement en tant qu'entité unique.

C. J.

© F. BLANC



Vous projetez d'acheter un bien, vous cherchez un logement à louer, vous envisagez de faire des travaux d'embellissement ou vous faites face à un coup dur... pensez à Action Logement. Parmi la multitude d'aides et de services proposés par l'organisme paritaire, certains pourraient bien vous correspondre, qu'il s'agisse d'un prêt à faible taux d'intérêt, d'une caution locative gratuite ou d'un accès à un logement social. Sachez également que plusieurs de ces dispositifs sont cumulables entre eux. Ces offres s'adressent principalement aux salariés des entreprises du secteur privé d'au moins dix salariés, ainsi qu'à ceux des entreprises du secteur agricole d'au moins cinquante salariés, avec des conditions un peu différentes. Certaines aides sont également accessibles aux demandeurs d'emploi, aux étudiants, aux alternants ou aux travailleurs saisonniers.

Attention, il arrive que ces dispositifs soient soumis à des conditions de ressources. Priorité est donnée aux publics les plus fragiles : jeunes actifs, salariés précaires ou en mobilité, personnes victimes d'un coup dur (séparation, perte d'emploi...) impactant leur accès au logement. Attention encore car les conditions d'attribution

peuvent changer d'une année sur l'autre. Certaines offres sont également limitées dans le temps ou accordées dans la limite d'une enveloppe financière.

L'ensemble des prestations, ainsi que des simulateurs, sont directement accessibles en ligne, depuis sur le site Internet www.actionlogement.fr.

Louer un logement

Action Logement finance, construit et gère des logements sociaux mais aussi à loyers dits « intermédiaires ». Elle dispose d'un patrimoine de plus d'un million de logements dans toute la France, couvrant toute la gamme, du plus au moins social.

Toute demande de logement se fait en ligne, via la plate-forme AL'in (<https://al-in.fr>) où il est possible de consulter directement les offres de biens disponibles. Avant de déposer son dossier, le bénéficiaire doit préalablement disposer d'un numéro unique d'enregistrement pour l'attribution d'un logement social. Attention, l'attribution est soumise à des plafonds de ressources. Il existe également des critères de priorité ainsi que des normes légales d'occupation. Action Logement aide aussi les salariés à trouver un logement pour une location de

salariés et par les salariés

courte durée (de quelques jours à deux ans maximum) dans le cadre d'un premier emploi, d'une formation, d'une mutation... Selon les cas, le logement peut se faire en meublé, en résidence étudiante ou encore en foyer pour jeunes travailleurs. La demande se fait en ligne (<https://site.actionlogement.fr/demande-de-logement-temporaire>) et un conseiller vous recontacte dans les trois jours. Une fois le logement trouvé, Action Logement propose également des aides à la

location. Ainsi, avec la **garantie Visale**, l'organisme garantit gratuitement le paiement du loyer et des charges au propriétaire dans la limite de trente-six mois d'impayés, ainsi que le coût des dégradations dans la limite de deux mois de loyer. Cette offre s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle, y compris les étudiants et les alternants. Au-delà de 31 ans, le salarié doit justifier d'un salaire net mensuel de 1500 euros maximum ou d'une mobi-

lité professionnelle (CDI en période d'essai, CDD depuis moins de six mois, promesse d'embauche...).

Action Logement propose aussi d'avancer le dépôt de garantie grâce à un prêt à taux zéro plafonné à 1200 euros (**l'avance Loca-Pass®**). Cette aide s'adresse à tous les salariés du privé ainsi qu'aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou aux étudiants salariés sous conditions.

Suite en page 14

« L'afflux de dossiers durant la crise sanitaire a démontré l'importance d'Action Logement »

Trois questions à **Nathalie Homand**, secrétaire confédérale FO chargée du logement

Quel est le rôle de FO au sein d'Action Logement ?

Action Logement est un organisme paritaire qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction, la PEEC. Le rôle des organisations syndicales et patronales est de veiller à sa bonne gestion et d'établir les grands axes de sa politique. FO est très attachée à ce paritarisme, que le gouvernement a tenté récemment de remettre en cause. D'ailleurs, toutes les organisations syndicales parlent d'une même voix pour le défendre, tout comme elles défendent le modèle d'Action Logement.

En quoi le logement est-il un combat syndical ?

Le droit à un logement décent est un droit à valeur constitutionnelle et c'est primordial. Le financement d'Action Logement repose sur une cotisation patronale basée sur la masse salariale. Il s'agit donc de salaire différé. À l'origine, la ponction était de 1% de la masse salariale. Au fil des réformes, elle est passée à 0,45%. Récemment, le gouvernement a tenté de la réduire encore à 0,25%. Les organisations syndicales s'y sont opposées.

L'organisme construit ses propres logements, il finance aussi les bailleurs sociaux et les politiques publiques de rénovation urbaine et de revitalisation des villes moyennes. Mais il ne s'agit pas d'argent public. C'est pourquoi FO s'oppose aux ponctions du gouvernement dans les caisses d'Action Logement pour financer des politiques publiques. Elles ont représenté un milliard d'euros en 2020 pour boucler le budget 2021, après une ponction de 500 millions d'euros en 2019 pour boucler le budget 2020.

Comment avez-vous géré la crise sanitaire ?

Des aides exceptionnelles ont été débloquées dès le mois d'avril 2020, notamment à destination des jeunes. Plus de 100 000 ménages touchés par la crise sanitaire ont pu recevoir jusqu'à 900 euros pour leur permettre de payer leur loyer ou leur crédit immobilier. Ce dispositif d'urgence logement a pris fin le 30 juillet 2021. Nous avons connu un afflux de dossiers phénoménal. C'est un signe de l'importance d'Action Logement dans le système actuel, et de la nécessité de le préserver. Il y a aussi un travail pour faire connaître les différentes aides proposées par l'organisme, qui sont parfois méconnues. Les employeurs ne jouant pas forcément le jeu, nous avons un devoir d'informer les salariés sur le terrain. Et la question du logement fera bientôt l'objet d'un traitement spécifique sur le site Internet confédéral.



© F. BLANC

Propos recueillis par Clarisse Josselin

Action Logement : pour les salariés et par les salariés

Des prêts pour acheter ou rénover son bien

Action Logement propose aux salariés des aides et des conseils pour l'achat d'une résidence principale. Les primo-accédants peuvent ainsi bénéficier d'une prime de 10 000 euros pour acheter dans le neuf. Attention, cette offre est soumise à conditions de ressources.

L'organisme propose aussi un prêt plafonné à 40 000 euros avec un taux d'intérêt de 0,5%, remboursable sur vingt-cinq ans. Il doit concerner la construction ou l'acquisition d'un logement neuf (dont l'accession sociale), ou l'achat, dans l'ancien, d'un HLM. L'organisme propose aussi gratuitement des conseils en financement immobilier. D'autres aides existent pour réaliser des travaux dans sa résidence principale : agrandissement de la surface habitable (par exemple pour créer une pièce de télétravail), amélioration de la performance énergétique, adaptation du logement aux personnes handicapées, rénovation d'une copropriété dégradée... Ainsi, le prêt pour travaux d'amélioration, plafonné à 10 000 euros avec un taux d'intérêt de 1%, permet de financer une palette très large : chantier de décoration, mise aux normes de performance énergétique...

Des aides spécifiques

« **Mon job, mon logement** », lancé mi-juillet, est une prime à la mobilité de 1000 euros. Cette opération vise avant tout les jeunes qui entrent dans l'emploi avec un bas salaire et qui, simultanément, entrent dans un logement. Pour en bénéficier, il faut attester d'un nouveau contrat de travail (CDI, CDD, alternance) ou d'une promesse d'embauche, pour un salaire plafonné



à 1,5 fois le Smic. La demande doit être faite dans les trois mois après la prise de poste et dans les trois mois qui suivent la signature du bail. Les logements en Crous sont exclus.

Cette aide concerne aussi les salariés qui souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail. Dans ce cas, le temps de déplacement en transport individuel jusqu'au nouveau logement ne doit pas dépasser trente minutes (une heure outre-mer) ou le trajet doit pouvoir se faire en transports collectifs. Aucun âge limite n'est fixé, mais les moins de 25 ans ont des conditions avantageuses. Lorsque leur revenu brut est compris entre 30% et 100% du Smic, ils doivent simplement disposer d'un contrat de travail de moins de six mois (sauf alternance) et d'un bail signé depuis moins de trois mois. La demande peut être déposée jusqu'au 31 décembre 2022, dans la limite de l'enveloppe dédiée.

Pour toute mobilité (mutation, changement d'employeur ou déménagement de l'entreprise), Action Logement propose une subvention jusqu'à 2 200 euros pour financer les recherches d'un nouveau logement par un professionnel (**Aide Mobili-Pass**[®]). Cette aide peut être complétée par un prêt allant jusqu'à 1300 euros pour financer des frais annexes. Attention, au moins 70 km doivent séparer le nouveau logement de l'ancien.

Pour les apprentis et alternants, l'**Aide Mobili-Jeune**[®] prend en charge une partie du loyer (de 10 à 100 euros) durant un an. Cette subvention s'adresse aux moins de 30 ans, en formation dans le privé, pour un salaire mensuel brut inférieur ou égal au Smic. Tous les types de logement sont acceptés, à l'exception des chambres d'hôtes, gîtes et résidences de tourisme. L'aide est renouvelable tant que dure la formation.

Son montant dépend des aides au logement perçues. Ainsi, pour un loyer de 350 euros, avec une APL de 220 euros, l'aide mensuelle sera de 100 euros, soit un reste à charge de 30 euros pour le bénéficiaire. Pour les salariés agricoles, l'aide peut s'élever à 300 euros. Pour les participants du volontariat territorial en entreprise (VTE), le salaire mensuel doit être inférieur à deux Smic. Depuis avril 2020, Action Logement soutient aussi les **saisonniers agricoles** avec une aide d'urgence pour se loger de 150 euros par mois, renouvelable dans la limite de 600 euros par ménage. Cette subvention est accordée pour toute la durée de la crise sanitaire (dans la limite des fonds disponibles), quels que soient les effectifs de l'entreprise, l'ancienneté et la nature du contrat de travail. La demande peut se faire jusqu'à six mois après le début du contrat.

Action Logement propose aussi un service **d'accompagnement social** aux salariés faisant face à des difficultés ayant un impact en matière de logement (séparation, décès, chômage, surendettement...). Ce dispositif, confidentiel et gratuit, sans conditions de plafond de ressources, s'adresse aussi aux demandeurs d'emploi depuis moins de douze mois.

Clarisse Josselin

LA DÉCONNEXION



UN DROIT QUI NE SE PREND PAS
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !

FO

force-ouvriere.fr



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Les APL enregistrent une revalorisation minimale de 0,42% au 1^{er} octobre (calculée sur la progression de l'IRL/indice de référence des loyers, au deuxième trimestre 2021). Ces aides personnalisées au logement (six millions d'allocataires modestes) connaissent depuis plusieurs années un traitement d'austérité. En 2017, le gouvernement a en effet décidé d'appliquer aux APL une baisse de 5 euros, puis en 2018 de geler leur revalorisation annuelle automatique. Les deux années suivantes, les APL ont été désindexées de l'IRL (indice de référence des loyers). Entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier, la réforme des APL devrait induire, elle, une baisse totale des versements d'environ 1,1 milliard d'euros en 2021. Déjà, pour 41% des allocataires, la réforme se traduit par une diminution du montant des APL ou par la perte de ce droit.

V. F.

SMIC SALAIRE

10,48 €

Le Smic a augmenté de 2,2% au 1^{er} octobre 2021. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 10,25 euros à 10,48 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

131,95 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

301 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

470,07 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

169,07 €

Par enfant en plus à charge.

65,98 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

-0,2%

septembre 2021 (+0,6% en août).

+2,1%

variation sur un an (+1,9% en août).

En septembre 2021, les prix à la consommation baissent de 0,2% sur un mois et augmentent de 2,1% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%

Tranche 1.

8,64%

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08%

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

4,686 € (brut) **Valeur du point.**

5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1593,25 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 340.

11,10%

Retenue pour pension.

9,2%

CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Nouveaux secrétaires généraux

UD 60 – Olivier Brenaget, un militantisme déterminé par l'affaire France Télécom

Si son engagement syndical date de bien avant l'affaire des suicides chez France Télécom (2008-2009), Olivier Brenaget reste marqué par cette période qui a d'ailleurs eu un impact sur sa manière de militer. Alors agent des lignes de télécommunication, il avait rejoint FO à 17 ans, en 1983, peu après son entrée dans le monde professionnel. « *J'ai été à l'initiative de ma première grève, quatre ans plus tard. Par la suite, j'ai mis mon engagement de côté, demeurant simple adhérent, pour me concentrer sur mon parcours professionnel.* » Mais après ce qu'il appelle « *la tragédie* » de France Télécom, il s'engage à nouveau, « *différemment, pour aider au mieux les camarades et les collègues* ». Et s'impliquant à 100% dans l'organisation syndicale, Olivier Brenaget participera à négocier

à l'échelon national les accords France Télécom sur le stress au travail. Puis vient l'implication au niveau local. Cela conduira Olivier Brenaget au mandat de secrétaire général de l'UD de l'Oise, élu en octobre 2020, en pleine pandémie. « *Dans ce contexte, l'isolement des confinements ne m'a pas permis de créer rapidement les liens que je voulais avec le terrain* », regrette-t-il. Depuis, la situation s'est éclaircie et le militant se réjouit notamment de la reprise des formations en présentiel, qu'il souhaite développer au niveau du département : « *Il faut que les travailleurs du privé et du public se rencontrent et échangent sur leurs réalités respectives* », insiste-t-il, se réjouissant par ailleurs de la possibilité des débats contradictoires au sein de l'organisation : « *C'est propre à Force Ouvrière* », sourit-il.

Chloé Bouvier



© F. BLANC

UD 50 – Sandrine Gamblin, « combattre pour des idéaux clairs »

« **P**rendre la tête de l'union départementale se fait naturellement », explique Sandrine Gamblin, élue mi-septembre secrétaire générale de l'UD FO de la Manche. L'infirmière du Centre hospitalier public du Cotentin (CHPC), 45 ans, connaît « *la maison* » pour y être depuis 2017 secrétaire générale adjointe, très investie dans la sensibilisation au handicap. « *Je reste une militante avant tout* », précise la native de Cherbourg qui s'apprêtait, ce jour-là, à passer sa soirée « *à coller avec les camarades* » des affiches FO pour le 5 octobre. Si la préparation de la mobilisation a occupé pleinement son début de mandat, la secrétaire générale entend relancer la commission de retour d'expérience, mettre l'accent sur l'appui aux militants, en vue de « *la deuxième vague d'élections CSE* » dans les entreprises et des élections, fin 2022, dans la fonction publique. Avec cette même détermination

qui caractérise ses douze ans de syndicalisme FO. Trois ans après avoir intégré le CHPC comme contractuelle, de nuit, elle prend sa carte en 2009 : « *Je voyais plein d'injustices. Je voulais agir.* » Dès 2010 elle rejoint le bureau du syndicat et le représente au CHSCT. Devenue déléguée syndicale en 2013, elle affronte la restructuration qui s'engage. Avec succès : les suppressions annoncées de sept jours de RTT et, dernièrement, de 200 postes d'agents (sur 2 200) ont achoppé face aux mobilisations FO, ici première organisation. « *On n'a jamais lâché* », souligne Sandrine Gamblin, qui rappelle le soutien sans faille apporté par l'UD, les FO d'Orano, de Naval Group, des Maîtres Laitiers du Cotentin... Liste non exhaustive. « *Je suis venue à l'UD par la solidarité militante* », commente la secrétaire générale de l'UD, qui entend en être la première animatrice.

Élie Hiesse



© F. BLANC



Santé privée lucrative : l'attitude patronale fait chavirer le Ségur 2

La Fédération hospitalière du secteur privé à but lucratif a refusé d'aller au-delà des mesures salariales proposées par le Ségur 2 et qui sont entièrement financées par les pouvoirs publics. Deux syndicats dont FO ont rejeté ce texte et exigent des négociations.

Ils ont dit non à la signature du Ségur 2 concernant près de 40 000 salariés au sein du secteur hospitalier à but lucratif (150 000 salariés). FO et un autre syndicat, pesant à eux deux plus de 50% dans le secteur hospitalier lucratif, ont en effet refusé de signer l'accord proposé par le patronat de la FHP (Fédération hospitalière du

secteur privé à but lucratif) et ont fait valoir leur droit d'opposition au texte (seule la CFDT l'a signé). Cela a conduit celui-ci à être réputé non écrit, indique Franck Houlgatte, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats FO de la Santé privée/UNSFO (troisième organisation dans le secteur). Et, précise le militant, « nous demandons la réouverture au plus vite de négociations ». Pour l'instant, le patronat n'a pas répondu.

Un effet d'aubaine pour le patronat

Pourquoi une telle opposition syndicale? « Les employeurs du secteur hospitalier lucratif, lequel a continué à faire des bénéfices pendant la crise, refusent de mettre la main à la poche. » Concrètement, l'accord non négociable qui était proposé affichait l'octroi de 54 euros brut mensuel pour certaines catégories de personnels (infirmiers, cadres de santé, sages-femmes...) et 19 euros brut pour d'autres (aides-soignants, auxi-

liaires de puériculture, préparateurs en pharmacie...), et ces propositions salariales « étaient entièrement financées par les fonds publics », précise Franck Houlgatte. Or, le patronat refuse de mettre un centime de plus et refuse aussi d'élargir ces mesures salariales à davantage de personnels. « Il part du principe que le Ségur suffit », s'indigne le secrétaire général de l'UNSFO. Le Ségur 1 avait induit une revalorisation de 206 euros brut des salaires du secteur privé lucratif. Pour le patronat « c'est encore un effet d'aubaine [...], l'État se trouvant dans l'incapacité de contraindre les employeurs à revaloriser la valeur du point et les rémunérations », indiquent les syndicats non signataires, dont FO. Depuis des années, la valeur du point est en effet bloquée dans le secteur hospitalier lucratif et seules des négociations locales ont pu permettre quelques augmentations. Et là où elles ont eu lieu « c'est parce que nous nous sommes battus », tient à rappeler Franck Houlgatte.

Valérie Forgeront

Psychologues, en grève pour des moyens et le respect de la profession

Pourtant considérée comme une profession peu mobilisée, les psychologues étaient de nouveau en grève et manifestaient dans plusieurs villes le 28 septembre, dernier jour des assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Les revendications sont les mêmes que celles brandies en juin dernier. Les psychologues s'élèvent contre leur précarisation et la remise en cause de leur statut. « Alors que nous avons obtenu un engagement du ministère pour inclure les organisations syndicales et les acteurs du secteur dans un groupe de travail sur la profession, cette promesse n'a pas été tenue, malgré nos relances durant l'été », explique

Emmanuel Tinnes de la Fédération FO des personnels des Services publics et de Santé (SPS-FO).

Le refus d'une paramédicalisation

« Nous continuons de payer les frais de la crise sanitaire et, alors que de plus en plus de Français souffrent, le gouvernement continue de proposer des politiques à côté de la plaque », estime Véronique Kauffholz, psychologue clinicienne en centre hospitalier et militante FO. En clôture des assises, le président de la République a annoncé le remboursement



des consultations, à hauteur de 30 et 40 euros, sur prescription médicale. Si la fédération estime que le remboursement est une bonne chose, le fait en revanche de le conditionner à une prescription médicale revient à une paramédicalisation de la profession.

Chloé Bouvier

Agroalimentaire : les salariés de Bergams en grève illimitée

Dans cette société fabriquant sandwiches et plats cuisinés, l'application d'un accord APC a entraîné des baisses de salaires et une augmentation du temps de travail. Les salariés disent stop à ces dégradations.

Depuis le 13 septembre, les salariés de cette société du secteur de la restauration dite ultra-fraîche, située à Grigny (Essonne), ont entamé une grève sans précédent. À l'initiative d'une intersyndicale comprenant FO, 90% des 280 employés ont cessé le travail. « *Tout le monde est mobilisé et décidé à aller jusqu'au bout* », annonce Nicolas d'Andrea, délégué syndical FO.

En cause, un accord de performance collective (APC) adopté en septembre 2020, à la suite d'un référendum dans l'entreprise. Et en plein cœur de la tourmente Covid. La pandémie impactait alors l'activité de l'usine Bergams,

appartenant au groupe Norac. La production a été interrompue en avril 2020 et un chômage partiel a été mis en place jusqu'en mai 2021. Face à la menace sur l'emploi brandie par la direction, les salariés n'ont eu d'autre choix que d'accepter cet APC, lequel est appliqué depuis janvier 2021.

40 heures par semaine pour un salaire plus bas

Sauf que depuis, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et ont conduit à une situation inacceptable pour les salariés. « *L'accord prévoit une diminution des salaires et l'augmentation du temps de travail, résume*

le délégué syndical. Au final, nous sommes passés de 35 à 37,5 heures voire 40 par semaine, et globalement, on a perdu entre 100 et jusqu'à 1000 euros brut par mois. »

« *Nos revendications ne sont même pas une augmentation de salaire, insiste-t-il. Nous souhaitons revenir aux 35 heures par semaine, que les heures supplémentaires soient payées dès la première et enfin, avoir le droit de prendre les cinq semaines de vacances en été. Pour l'instant, la direction reste sourde et a tenté pendant deux jours de casser la grève en recourant à des intérimaires.* » Mais les salariés, déterminés, n'ont pas laissé faire. « *Nous continuons jusqu'à l'ouverture de négociations.* » Une cagnotte est en ligne afin de soutenir les grévistes : www.cotizup.com/solidarite-grevistes.

Maud Carlus

Montauban : les salariés de la biscuiterie Poul en grève en soutien à leurs collègues

Une journée de grève avait été décidée le 16 septembre par les salariés du site de Montauban à la suite de l'annonce de la fermeture définitive, prévue le 17 décembre, de l'une des usines du groupe, située à Aire-sur-l'Adour (Landes). Ce site emploie actuellement 47 salariés. Un PSE a été annoncé, avec une première réunion le 4 octobre. « *La direction compte leur proposer de venir travailler sur le site de Montauban, mais cela*

paraît irréalisable de tout quitter pour déménager à 200 km de son domicile », souligne Robert Poncharreau, DSC FO du groupe Poul.

« Licenciements injustes et injustifiés »

Second sujet de contestation, la décision de supprimer trente emplois sur le reste des établissements du groupe, dans le cadre d'une GEPP (Gestion des emplois et des parcours professionnels).

« *La production de biscuits a certes subi un coup depuis le Covid, nous sommes en difficulté mais pas en déficit. Ces licenciements sont injustes et injustifiés* », s'insurge le délégué FO.

Basé à Montauban, le groupe Poul emploie entre 800 et 900 personnes en France et appartient au leader européen Biscuit International depuis 2016. En 2020, il a été racheté par le fonds d'investissement américain Platinum Equity.

Maud Carlus

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Non à la discrimination syndicale

L'Union nationale de la Santé privée FO (UNSFO) a appelé à un rassemblement le 6 octobre devant la clinique Ursuya de Cambo-les-Bains, en soutien à une camarade élue au CSE qui subit « *des attaques sans précédent* », et se trouve désormais menacée de licenciement. L'UNSFO dénonce également les mesures subies par d'autres salariés depuis deux jours de grève, en avril et en juillet.

EXTERNALISATION

Grève chez Atos

Les salariés du groupe Atos, leader dans la transformation digitale, se sont mis en grève reconductible le 30 septembre. Ils s'opposent au transfert de 212 salariés de l'entité Bridge vers une autre société dans le cadre d'une externalisation. La FEC-FO dénonce « *un nouvel épisode d'assèchement de la population salariée* », après un précédent transfert de 800 postes.

ARIANEGROUP

600 postes supprimés en 2022

ArianeGroup a annoncé le 23 septembre la suppression de 600 emplois en France et en Allemagne d'ici à fin 2022, notamment pour « *gagner en compétitivité* » face à l'américain Space X. Il s'agirait de départs volontaires. Des précisions étaient attendues lors du CSEC du 8 octobre. La fédération FO-Métaux, très vigilante, refusera le sacrifice des salariés.

« Ce qui compte le plus, c'est la parole du salarié »

Laurent Djebali, 51 ans, est secrétaire général de FO-Groupe RATP. Ce jeune syndicat rassemble des camarades venus de FO et d'autres organisations, et qui ont décidé d'unir leurs forces après avoir fait front commun contre la réforme des retraites en 2019. Le syndicat vise à arriver dans les deux premières places aux élections professionnelles de novembre.

Laurent Djebali a pris en avril dernier la tête du syndicat FO-Groupe RATP. Ce Parisien est entré à la RATP comme conducteur de métro en octobre 1995, « juste avant les grandes grèves contre la réforme des retraites, c'était un signe », souligne-t-il. Dans la foulée, il s'est syndiqué au SAT, un syndicat catégoriel d'entreprise. « Je m'y retrouvais, j'estime que si tu luttas sans négocier, tu ne peux pas être un bon syndicaliste », explique-t-il. Après dix ans passés aux commandes d'un métro, il devient permanent syndical et intègre le bureau du SAT, passé à l'UNSA en 2004. Il devient secrétaire du pôle traction de ce syndicat en 2009. La réforme des retraites a été un moment charnière dans sa vie syndicale. « J'ai décidé de la combattre dès mai 2019, comment pouvait-on laisser les concertations se dérouler sans être jamais acteur de notre avenir ? » Après une première mobilisation des délégués du secteur de la traction en juin 2019, les militants sont appelés à la grève le 13 septembre. « On a réussi à fermer tout le réseau métro et RER, se félicite-t-il. À la RATP, nos acquis sociaux sont issus de batailles gagnées dans le passé et on ne doit rien lâcher pour les transmettre aux plus jeunes. » Un nouvel appel est lancé pour le 5 décembre. Il sera suivi par plus de 90% des conducteurs de métro et RER et marquera le

début d'une mobilisation nationale de deux mois et demi. Si le terrain fait front commun contre la réforme des retraites, la fracture grandit entre Laurent et son organisation. Il est alors approché par l'UD FO de Paris et la Fédération FO des Transports. Mais il est d'abord réticent. « Je considérais les confédérations comme trop éloignées du terrain or pour moi, ce qui compte le plus, c'est la parole du salarié. » Mais ses préjugés tombent rapidement.

Beaucoup de jeunes dans le syndicat

Cet homme de terrain a rejoint FO en avril 2021. Il devient secrétaire général de FO-Groupe RATP dont les statuts ont été réécrits. Ce syndicat rassemble des militants issus de FO, de l'UNSA, de SUD et de RS-RATP, mobilisés ensemble contre la réforme des retraites. « On a su trouver un consensus, explique-t-il. Le syndicat est un outil au service des salariés, c'est comme ça que je ressens le syndicalisme. »

Le premier défi, les élections professionnelles du 22 au 26 novembre 2021. Le militant se montre optimiste. Le syndicat va présenter des listes dans tous les CSE sauf chez les ingénieurs. Son objectif est bien sûr d'être représenta-



tif, et avec l'ambition d'arriver dans les deux premières places. « On a regroupé beaucoup de syndicats d'opérateurs, je pense qu'on peut être premiers dans de très nombreux secteurs, estime-t-il. La maîtrise et les cadres aussi doivent être bien représentés. » Et même s'il a manqué de temps, le syndicat travaille à les sensibiliser.

Au-delà de cette échéance électorale, les dossiers à traiter sont nombreux : ouverture à la concurrence, filialisation des fonctions support, augmentation des salaires...

« On va proposer une feuille de route à la direction. » Et pour le syndicat FO, il faut aller au-delà de la défense des acquis pour pouvoir avancer. Laurent Djebali a confiance dans l'avenir du syndicat. « Ma fierté, c'est qu'il compte beaucoup de jeunes, on a su se renouveler, nos messages sont passés, c'est une arme de guerre », ajoute-t-il.

Clarisse Josselin

